



Locataire /comment se faire rendre sa caution

Par **coeurdelune**, le **12/04/2015** à **20:03**

Bonjour

Comment être certain de pouvoir récupérer sa caution (locataire d'un appartement)?
Est-il légal de ne pas payer le dernier mois de location que l'agence récupère avec la caution qu'ils gardent? Cela peut-il être une solution pour être sûr de ne pas se faire avoir?
Merci

Par **aliren27**, le **12/04/2015** à **21:35**

Bonjour,

[citation]Comment être certain de pouvoir récupérer sa caution[/citation]
ce n'est pas une caution mais un dépôt de garantie. Ceci dit, si vous avez pris soin de l'appartement, que vous le rendez sans dégradation, vous pouvez récupérer votre dg dans son intégralité...

[citation]Est-il légal de ne pas payer le dernier mois de location[/citation]
Oh que non !! vous risquez des poursuites et des frais supplémentaires.....

Cordialement

Par **coeurdelune**, le **13/04/2015** à **00:22**

Merci

Par **Lag0**, le **13/04/2015** à **07:53**

Bonjour,

Vous ne pouvez jamais être certain de récupérer l'intégralité de votre dépôt de garantie.

En effet, outre les éventuelles retenues pour dégradations que vous pouvez éviter, le dépôt de garantie sert aussi à l'apurement des comptes. Donc tout reliquat de charges, de loyer, ou autre somme due, seront prélevés dessus.